

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL733

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, après les mots :

« d'interopérabilité »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.